



Notre identité

Notre Histoire

Nos Missions

Nos Valeurs

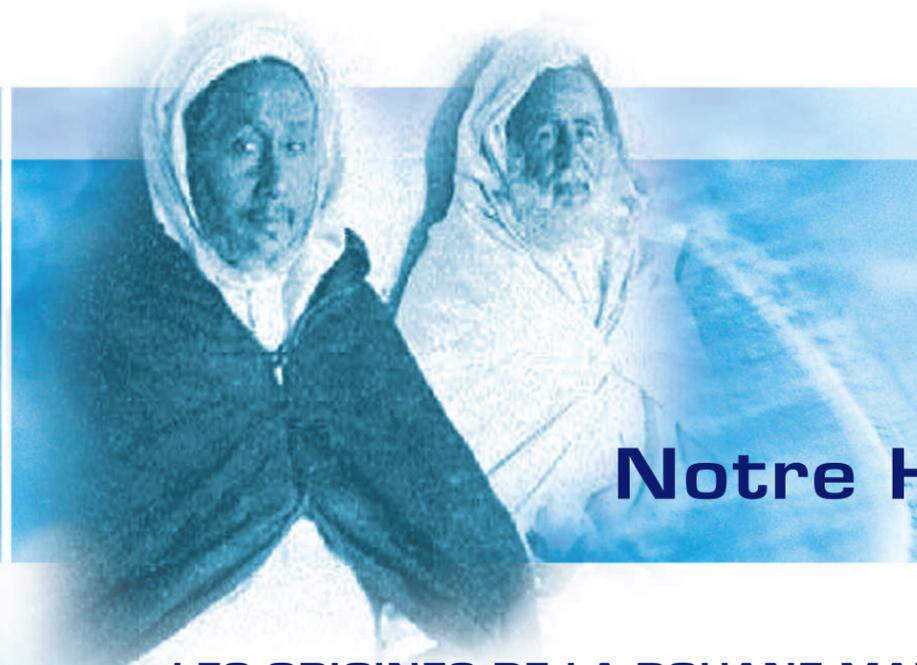
Notre Charte d'Éthique & de Citoyenneté

Notre Organisation

Notre Présence Géographique

Nos Ressources Humaines

Notre Action Sociale



Notre Histoire

Notre principe fondamental en tant qu'organisation réformatrice est de regarder vers l'avenir sans toutefois négliger d'appréhender clairement ce que nous sommes et d'où nous venons.

LES ORIGINES DE LA DOUANE MAROCAINE *

Dès la fin du **IX^{ème} siècle**, les Idrissides instaurèrent les premières ébauches de structures douanières que les Almoravides puis les Almohades perfectionnèrent au fur et à mesure de l'élargissement du territoire douanier marocain durant les **XI^{ème} et XII^{ème} siècles**.

Les Sultans Alaouites vont également initier un ensemble de mesures visant la réglementation des Douanes. Ainsi,

plusieurs réformes, dont notamment le système original des "oumanas des Douanes" et la redynamisation de l'activité douanière par la libéralisation des ports marocains, vont voir le jour pendant leur règne.

La Douane fut l'une des premières administrations du makhzen à bénéficier d'une autonomie de gestion et à appliquer des méthodes administratives déconcentrées.

De même, le personnel douanier ou les "oumanas des Douanes" s'était toujours distingué de l'ensemble des agents du makhzen par la nature spécifique des missions et tâches qui lui étaient confiées.

(*):Consultez sur notre Site Web l'ouvrage intitulé "la Douane marocaine à travers l'histoire" : http://www.douane.gov.ma/histoire_douane/Defaults3.htm

LE RÉGIME DOUANIER DU PROTECTORAT À L'INDÉPENDANCE

L'acte d'Algésiras

Instituant le statut douanier sous le protectorat, l'acte d'Algésiras conclu en **1906** avait établi l'égalité économique entre les puissances et ouvrait officiellement le Maroc au commerce international.

Cette convention avait introduit un nouveau règlement tant en matière de Douane que de répression de la fraude et de la contrebande :

- L'institution de nouvelles règles de conduite et de mise en douane des marchandises.
- L'introduction du principe de la déclaration en détail écrite.

- L'adoption du régime de la vérification des marchandises.
- L'instauration d'un régime de recouvrement.
- La définition de la valeur taxable en douane des principales marchandises par une commission des valeurs douanières.

Le statut des Douanes modernes

1914 : Jusqu'à l'établissement du protectorat, les services des douanes, à l'instar des autres services financiers du makhzen, étaient gérés par l'amine al "oumanas".

1918 : Rattachement du service des douanes marocaines à la Direction Générale des Finances.

■ Passage du système traditionnel des "oumanas" au système moderne de gestion du personnel douanier.

■ Adoption d'une nouvelle réglementation douanière qui constituera une des lois fondamentales du droit douanier contemporain.

■ Habilitation des déclarants en douane à fournir eux même leurs formules de déclaration en détail.

1925 : La répression de la fraude en matière de douane avait fait l'objet d'un dahir du 11 octobre 1925.

La naissance de nouveaux régimes de dédouanement de marchandises

Durant la période du protectorat, de nouveaux régimes douaniers ont été mis en place :

- 1921** : Institution du régime de l'entrepôt.
- 1922** : Instauration du régime de l'admission temporaire.
- 1927** : Institution du régime de l'entrepôt fictif dans la zone internationale de Tanger.
- 1931** : Apparition du régime du drawback.
- 1936** : Naissance du régime douanier du transit.

La Douane au lendemain de l'indépendance

- 1957** : Entrée en vigueur d'un nouveau tarif des droits de douane.
- 1958** : Publication du premier ouvrage de la réglementation douanière.
- 1968** : Adhésion du Maroc au Conseil de Coopération Douanière.
- 1973** : Promulgation d'une nouvelle réglementation sur les régimes économiques en douane.
- 1977** : Approbation du premier code des douanes et des impôts indirects.

LA DOUANE D'AUJOURD'HUI

Depuis les années 80, un vaste processus de réforme a été engagé par la Douane pour accompagner l'entreprise marocaine et s'ouvrir sur les investisseurs étrangers :

- Réorganisation des structures.
- Modernisation des infrastructures et des modes de travail.
- Refonte de la législation en concertation avec les acteurs économiques marocains.
- Simplification des procédures et du système d'information.
- Conduite d'un processus de dématérialisation.
- Consolidation du partenariat avec les opérateurs économiques.
- Conclusion d'une multitude d'accords et conventions dans le cadre de la coopération régionale et internationale.

Et la réforme continue...



La porte de la Douane à Casablanca édiflée sous le régime du Sultan Sidi Mohamed Ben Abderrahmane en 1856. En 1873, Moulay El Hassan y construit un quai de commerce. Depuis cette place devint un grand centre de l'activité douanière.



Activité au bureau des douanes de Casablanca-Port au début du XX^{ème} siècle.



Opération de débarquement des marchandises sous douane au port de Casablanca au début du XX^{ème} siècle.

NOTRE MUSÉE

Une exposition riche en significations qui constitue aujourd'hui la mémoire de demain et le sens d'engagement collectif pour réussir l'avenir.



Mis en place en 1999, notre fonds muséal contribue à l'affirmation de notre identité historique et culturelle et favorise la

compréhension de l'évolution de nos pratiques et méthodes de travail.

Reflet de l'image d'une administration qui aspire à évoluer sans pour autant perdre de vue son passé, la collection patrimoniale, constituée de dons, de saisies et d'articles de valeur historique conservés par les services douaniers, couvre plus de 700 objets exposés.



Nos Missions

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects assure la mise en œuvre de la politique douanière nationale et contribue activement au développement économique et social du pays en exerçant une triple mission : fiscale, économique et sécuritaire

LA DOUANE

Une administration fiscale

Les recettes douanières constituent un apport essentiel pour le budget de l'Etat. En effet, la douane contribue à alimenter celui-ci en percevant chaque année, plus de 40% des recettes

budgétaires fiscales et plus de 39% des recettes ordinaires hors privatisation.

Hormis cette mission fiscale, l'intervention de l'Administration des douanes

est de nature à élargir son champ d'actions pour couvrir des domaines d'ordre économique, social et sécuritaire.

Une administration à vocation économique

... Contribution à la protection de l'économie nationale

La Douane est un acteur dynamique dans la lutte contre la fraude et les grands trafics internationaux qui portent préjudice aux intérêts économiques et financiers nationaux.

Cette mission s'opère à travers :

- Lutte contre toutes les formes de fraude commerciale basée sur les fausses déclarations d'espèce, de valeur et d'origine;

- La contribution à la lutte contre la contrefaçon;

- La contribution aux efforts engagés dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

... Participation à la promotion des investissements et contribution à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

La Douane joue un rôle important dans le développement des échanges commerciaux ainsi que dans l'accompagnement des entreprises et le renfor-

cement de leur compétitivité. Elle participe à la promotion des investissements par le biais d'une plus grande ouverture sur les opérateurs

économiques et une adaptation continue de ses procédures aux impératifs de développement de l'entreprise.

LA DOUANE

Une nouvelle mission sécuritaire

... au service de la protection et la sécurité des citoyens

- La Douane joue un rôle essentiel dans la lutte des pouvoirs publics dans la sauvegarde de la moralité, de la sécurité, de l'ordre public et de la santé des citoyens.

- Elle veille au respect des règlements en matière de contrôle de la qualité, des normes techniques, des mesures sanitaires, vétérinaires et phytosanitaires.

... au service de la protection de la chaîne logistique du commerce mondial

La Douane œuvre pour concilier facilitation, contrôle et sécurité de la chaîne logistique.



... au service de la protection du patrimoine national

- Patrimoine naturel, à travers la protection des espèces de faune et de flore menacées.

- Patrimoine culturel, à travers la protection du patrimoine historique, archéologique et artistique national.





Nos Valeurs

Ancrées au coeur de nos métiers, nos valeurs sont des repères forts qui régissent et guident notre agir.

En respectant nos valeurs au quotidien, nous sommes convaincus que nous pouvons nouer des relations basées sur la confiance mutuelle et établir des échanges constructifs avec nos usagers et partenaires.



LA DOUANE

De l'accessibilité et de la transparence

→ ... Nous établissons des relations de confiance avec nos usagers

■ Notre accessibilité se traduit par notre grande présence, disponibilité, accompagnement, ouverture et adaptation de nos procédures afin d'offrir à nos usagers un service de proximité de qualité.

■ Nous faisons de la transparence notre cheval de bataille en nous engageant à communiquer à nos partenaires l'ensemble des informations fiscales, réglementaires et économiques nécessaires à leurs activités

sans restriction aucune et dans les délais optimaux.

Pour plus d'écoute et de concertation

→ ... Nous associons nos usagers et nos partenaires à nos décisions

■ Nous sommes continuellement à l'écoute des attentes des différents acteurs nationaux ce qui nous permet de faire converger nos actions avec les intérêts

économiques et sociaux de nos partenaires.

■ Conscients que c'est dans la concertation et la confrontation des opinions et des idées que surgissent

des solutions innovantes, nous associons nos usagers à l'élaboration et à la réforme de nos procédures.

Vers la qualité et la performance

→ ... La qualité de nos prestations est au cœur de nos préoccupations

■ Nous sommes convaincus de la nécessité d'améliorer sans cesse notre performance.

■ Nous cherchons constamment à améliorer notre rendement par l'audit de nos procédures et l'évaluation de nos résultats.

Un corps douanier uni par des valeurs communes

Notre ambition d'atteindre les meilleures performances exige de nous des valeurs fortes fédérant nos efforts et grâce auxquelles nous nous épanouissons et évoluons.

Responsabilisation

Nous endossons tous la responsabilité d'assurer et d'assumer, dans les règles de l'art et de la profession, le rôle qui nous est confié tout en veillant à sauvegarder l'identité de notre Administration et à améliorer continuellement son image de marque.

actes fondamentaux de notre relationnel au quotidien.

Dialogue

Nous privilégions l'écoute active et positive en favorisant le dialogue et en écartant toute pensée unique.

Esprit d'appartenance

Notre fierté d'appartenir au corps douanier est l'élément clé du maintien de sa cohésion.

Échange

De l'échange d'expériences, de la mutualisation des idées et de la convergence de visions naissent nos bons choix.

Professionalisme

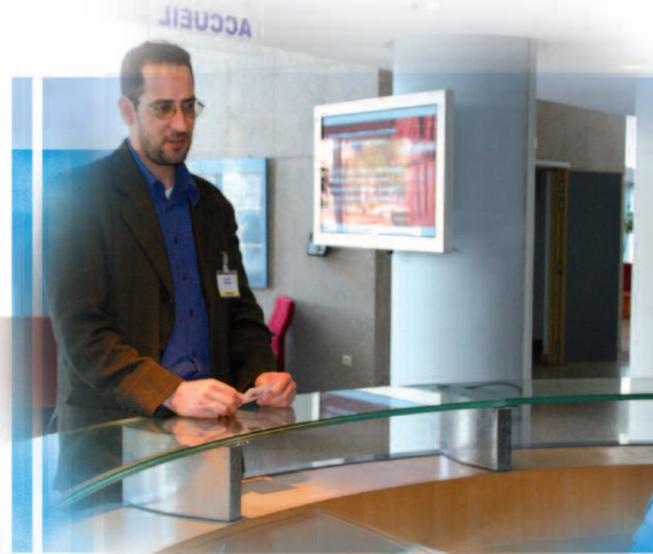
Notre professionnalisme passe par le partage du savoir-faire, l'anticipation, la créativité, l'esprit d'initiative et la sauvegarde de l'intérêt collectif.

Ethique

Notre conviction, notre engagement ferme et notre détermination à faire preuve d'une conduite exemplaire.

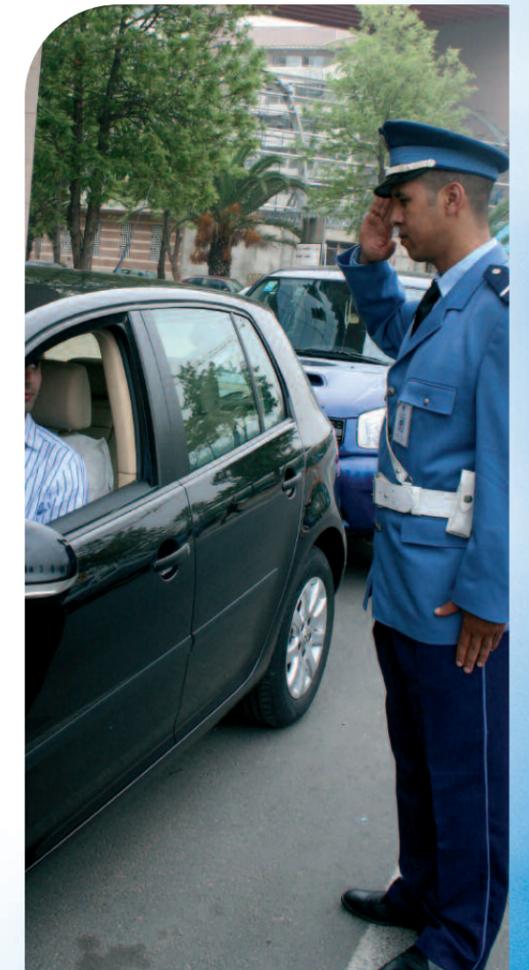
Communication

Le devoir d'informer et le droit d'être informé constituent, pour nous, des



Notre Charte d'Éthique & de Citoyenneté

Notre charte d'éthique et de citoyenneté est l'expression éminente de l'ensemble des valeurs que nous plaçons au cœur de nos métiers et le symbole d'engagements pris à l'égard de nos usagers.



LA DOUANE

Du professionnalisme, de l'impartialité, de l'intégrité, de la loyauté, du respect et de la discrétion

Acteur essentiel et incontournable du développement économique et social du pays, la Douane est appelée à remplir sa mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de règles fondamentales de l'éthique.

Plaçant le respect de celles-ci au cœur de nos préoccupations quotidiennes, nous avons adopté une charte d'éthique et de citoyenneté qui reflète nos valeurs et édicte les normes de comportement qui doivent animer tout douanier lors de l'accomplissement de son travail. Cette charte est à la fois un préalable et un référentiel pour que nos usagers reçoivent en tout temps les services de qualité auxquels ils ont droit.

Tout douanier est ainsi tenu de faire constamment preuve de professionnalisme, d'impartialité, de discrétion, d'intégrité envers les citoyens, et de se comporter, en toute circonstance, avec loyauté envers son pays et son administration.

Professionnalisme

Chaque agent de la Douane s'impose un haut niveau de professionnalisme pour s'acquies de ses tâches avec diligence et une obligation de mettre ses compétences et ses capacités au service des usagers.

Impartialité

Chaque agent de la Douane s'engage à agir de manière neutre et objective et sans faire de discrimination afin de garantir à tous un traitement équitable. Il est appelé à

faire preuve d'objectivité dans les opinions professionnelles et les conseils prodigués aux usagers.

Intégrité

Chaque agent de la Douane se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions. Il s'abstient de compromettre son intégrité et celle de son administration.

Loyauté

Chaque agent de la Douane est conscient qu'il est un représentant de celle-ci auprès des citoyens et se comporte de manière à préserver et à améliorer l'image et le statut de cette institution. Il est également tenu d'être loyal envers son pays et de servir consciencieusement l'intérêt public.

Respect

Chaque agent de la Douane agit dans le respect des citoyens et de la loi. Il manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de diligence. Il applique les lois, les règlements, les résolutions et les instructions relatives à l'exécution des tâches qui lui incombent.

Discrétion

Chaque agent de la Douane s'abstient de divulguer et d'exploiter à des fins personnelles les renseignements qu'il a obtenu dans l'exercice de sa fonction. Il est tenu, de surcroît, de protéger les informations à caractère confidentiel qu'il possède sur les personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de leurs activités professionnelles.



Notre Organisation

LA DOUANE

Organigramme

Placée sous la tutelle du Ministère des Finances et de la Privatisation, L'Administration des Douanes et Impôts Indirects est organisée en Services Centraux et Services Extérieurs.

L'organisation des Services Centraux repose sur quatre Directions, groupant dix divisions et une division rattachée directement au Directeur Général. L'organisation des services extérieurs, quant à elle, repose actuellement sur

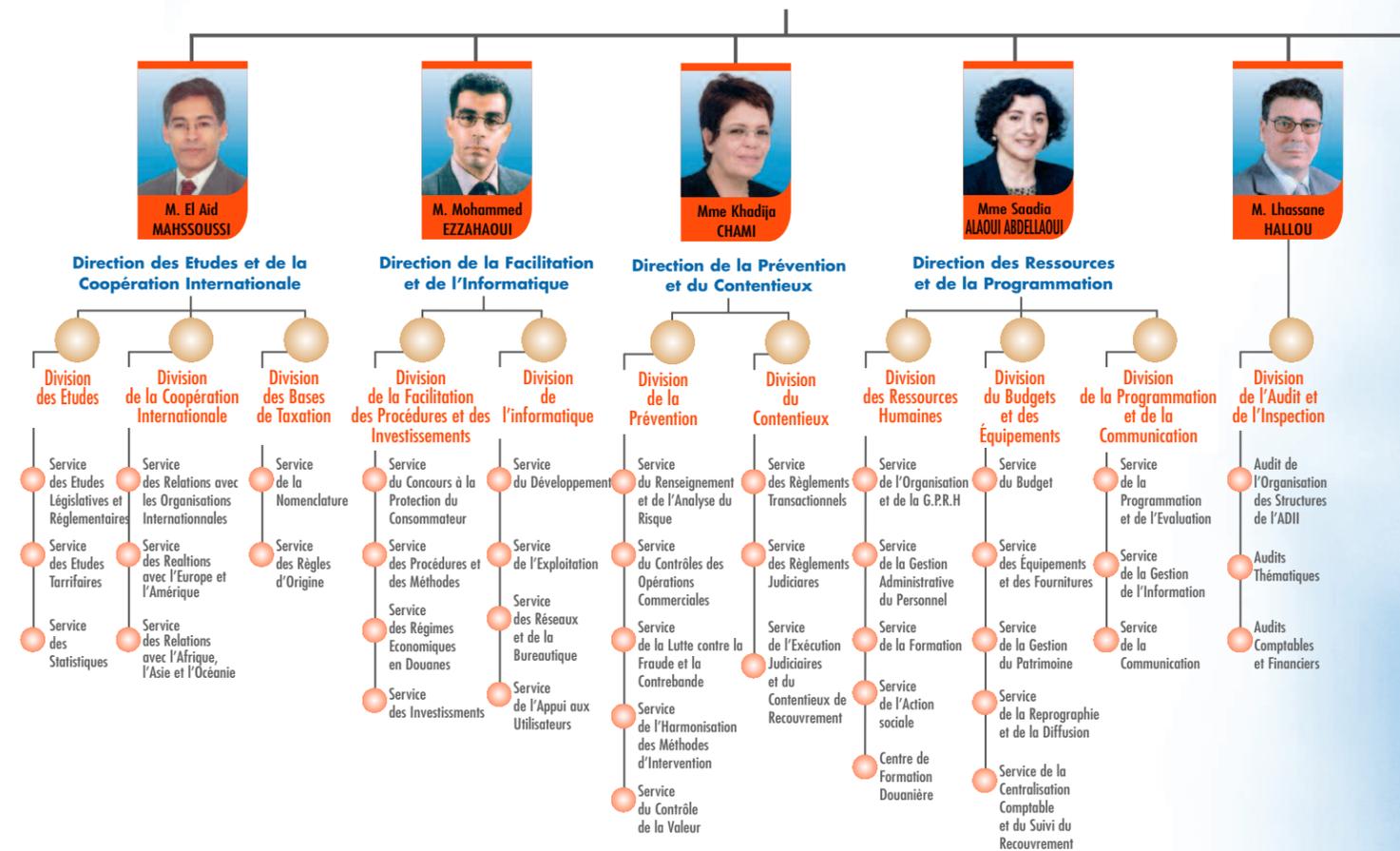
cinq Directions Régionales à compétence territoriale, 12 circonscriptions et une Direction Régionale à compétence fonctionnelle au port de Casablanca qui coiffe deux Sous-Directions Régionales.



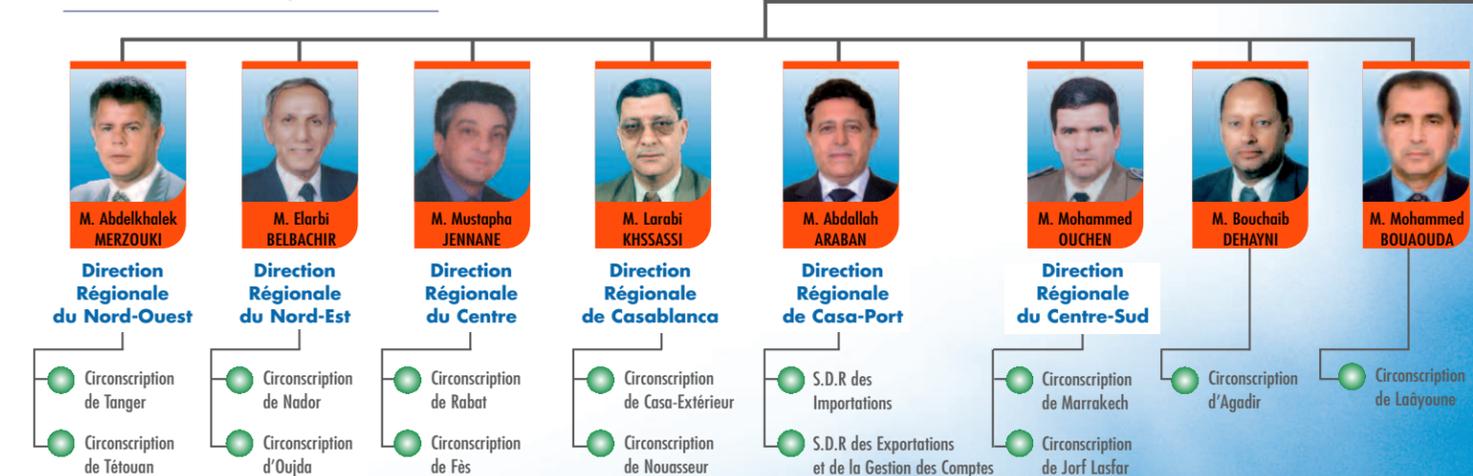
Mr Abdellatif ZAGHNOUN

Directeur Général

Administration Centrale



Structures Régionales



Notre Présence Géographique

Nos structures sont présentes à travers tout le Royaume afin d'être au plus près des attentes des usagers et de garantir une intervention efficace et un service de qualité.

LA DOUANE

Une présence territoriale effective

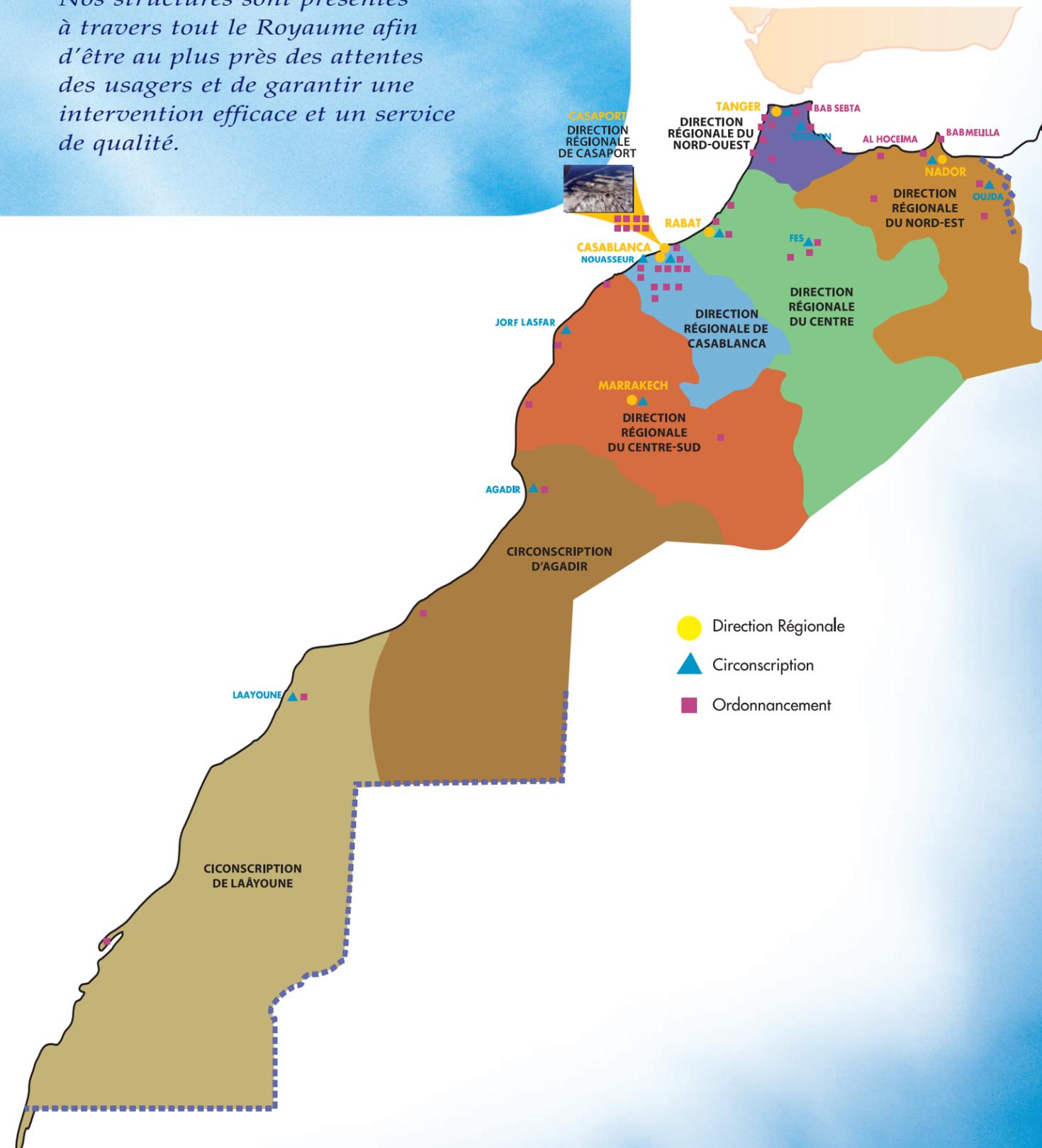
Les missions de contrôle et de surveillance de la Douane ont toujours fait que sa présence géographique, soit liée aux postes frontaliers, ports et aéroports. La politique de déconcentration adoptée jusqu'à présent a permis d'élargir sa présence au niveau régional à travers la mise en place des Directions Régionales qui se sont vues confier, essentiellement, des missions

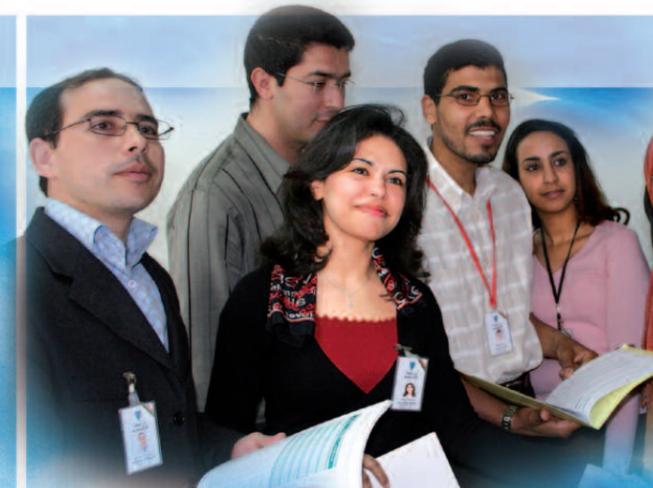
d'appui, de coordination et d'encadrement des services douaniers, mais également d'orientation des opérateurs et de développement des investissements. Afin de permettre à ces Directions d'accomplir leurs missions, des compétences bien définies leur ont été affectées avec les mesures d'accompagnement nécessaires. Parallèlement, les attributions des

services opérationnels chargés du traitement des opérations douanières (Circonscriptions, Ordonnancements et Recettes) ont été étendues et consolidées à travers la prise en charge de nouvelles compétences déconcentrées et une plus grande implication dans la prise de décision au niveau régional ou local.

**L'ADII assure une présence sur tout le territoire national :
14 Circonscriptions, 21 Bureaux douaniers, 51 Ordonnancements,
32 Recettes et 62 Brigades.**

Structure	Ordonnement	Recette	Bureau	Brigade
- Direction Régionale du Nord Ouest	10	5	-	16
- Direction Régionale du Nord Est	6	5	-	20
- Direction Régionale du Centre	6	6	-	4
- Direction Régionale du Centre Sud	5	5	-	5
- Direction Régionale de Casablanca	12	6	16	6
- Direction Régionale de Casa-port	8	1	5	4
- Circonscription d'Agadir	2	2	-	4
- Circonscription de Laâyoune	2	2	-	3
Total	51	32	21	62





Nos Ressources Humaines

Nous sommes conscients que notre performance est fortement liée à notre premier atout : les douaniers, hommes et femmes.



LA DOUANE

Des hommes et des femmes motivés

Anticipant les évolutions et visant une plus grande implication de ses ressources dans la mise en œuvre de sa politique de réforme, la Douane a engagé plusieurs actions touchant à la fois l'organisation et les effectifs :

- Redéploiement des ressources selon des logiques de compétence et de profil;
- Renforcement des capacités d'encadrement par le recours aux appels à candidature pour pourvoir les postes de responsabilité.
- Mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle pour mieux mesurer et anticiper les besoins en effectifs et en compétences;
- Adoption d'une politique de formation continue adaptée à l'évolution des métiers.

Une gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH)

Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines a été adoptée en s'appuyant sur l'élaboration d'un référentiel des emplois et des compétences, outil indispensable à toute gestion rationnelle, moderne et réfléchie des ressources humaines.

Cette approche vise à réduire les écarts quantitatifs et qualitatifs entre les ressources humaines disponibles et les

besoins de notre administration en fonction de son plan stratégique de développement et de l'évolution de son environnement.

La GPRH est concrétisée à travers la conception, la mise en œuvre et le suivi de politiques cohérentes de recrutement, de formation et de redéploiement.

Une gestion administrative du personnel déconcentrée

Afin de garantir la célérité et la qualité des prestations administratives offertes aux agents, la majorité des actes de gestion a été déléguée aux Services Régionaux des Ressources Humaines et Matérielles dont notamment :

- Le traitement des avancements d'échelons.
- Le redéploiement et le roulement des agents au sein de la Direction Régionale.
- L'octroi des congés administratifs, permissions exceptionnelles d'absence, décisions d'intérim et attestations de travail.
- Le traitement de certains dossiers disciplinaires.
- L'attribution de logements administratifs.

Une mobilité réfléchie

Une gestion de la mobilité géographique et/ou fonctionnelle des effectifs a été instaurée en concertation avec les responsables et les représentants du personnel. Cette mobilité vise une meilleure gestion des compétences et un enrichissement des acquis professionnels du personnel, l'accroissement de la polyvalence en vue d'éventuelles promotions et le maintien de la moralisation et de l'éthique douanière.

Des services dématérialisés

Afin de permettre l'accélération du processus de déconcentration, une gestion de proximité et une consolidation de la communication et du partage de l'information, la Douane a mis en œuvre un Système Intégré de Gestion des Ressources qui permet, dans son volet consacré aux ressources humaines, la gestion d'une palette de fonctionnalités relatives à l'évolution du douanier le long de son parcours administratif. Un palier de ce système offre des prestations de type Self-Service.

Le déploiement du Self-Service à travers le site Intranet a permis la mise à disposition des douaniers d'un ensemble d'informations utiles et pertinentes sur



leur situation administrative, ainsi qu'un certain nombre de consultations et de services à savoir : les attestations de travail et de salaire, la gestion des absences (Permissions et congés de maladie), la gestion des congés administratifs, les consultations des prêts "habitat" et "social".

Départ pour limite d'âge et décès

Le nombre de départs pour limite d'âge est passé de 54 en 2004 à 51 en 2005. Le nombre de décès qui ont connu une hausse de 50% : 7 en 2004 et 14 en 2005.

Départ volontaire à la retraite

À l'instar des années précédentes, l'année 2005 a été marquée par l'opération des départs volontaires de la fonction publique qui a engendré une importante baisse de l'effectif douanier.

Aussi, 197 demandes de départ volontaire ont été satisfaites. La répartition de ces départs par échelle de rémunération se présente comme suit :

Echelles	Nombre de départs
2	01
3	02
4	04
5	06
6	12
8	26
9	05
10	03
11	36
Hors Echelle	102
Total	197

Conduite des agents

Encouragement

22 encouragements ont été enregistrés en 2005, dont :

- 15 accordés aux agents de la Direction Régionale du Nord-Est ;
- 6 adressés aux agents de la Direction Régionale de Casa-Port ; et
- 1 encouragement attribué à un agent de la Direction Régionale du Centre.

Répartition de l'effectif par région et catégorie d'agent

L'effectif de l'Administration au 31/12/2005 compte 4245 agents dont 87,20% affectés aux services extérieurs et 49,85% exerçant au sein des brigades.

Taux d'encadrement par région

Le taux d'encadrement varie selon les structures : l'Administration Centrale enregistre un taux assez élevé avec 43,65%. Les Directions Régionales du Centre et de Casablanca affichent une moyenne satisfaisante. La Direction Régionale du Centre-Sud et celle du Nord-Est comptent des niveaux plus faibles.

Structure	Effectif	Classe Brigade	Sédentaire	Nombre de cadres d'encadrement	Taux
Administration Centrale	543	72	471	237	43,65
Direction Régionale du Nord-Ouest	843	545	298	143	16,96
Direction Régionale du Nord-Est	676	535	141	64	9,47
Direction Régionale du Centre	386	140	246	96	24,87
Direction Régionale de Casa-port	584	255	329	144	24,66
Direction Régionale de Casablanca	657	255	402	177	26,94
Direction Régionale du Centre-Sud	250	130	120	51	20,40
Circonscription d'Agadir	178	111	67	34	19,10
Circonscription de Laayoune	128	73	55	13	10,16
Total	4245	2116	2129	959	22,59

Répartition de l'effectif, classe agent et Taux d'encadrement par région

Sanctions

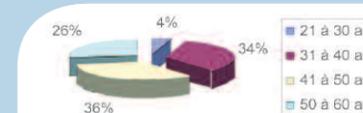
L'étude des dossiers disciplinaires fait ressortir une diminution du nombre des sanctions par rapport aux années 2003 et 2004. En effet, le nombre d'agents sanctionnés en 2005 est de 35. Le nombre était de l'ordre de 66 en 2003 et de 55 en 2004. Cette situation peut s'expliquer par :

- Le renforcement des actions de moralisation;
- La simplification et la dématérialisation de certaines procédures administratives ;
- Le développement de la politique de l'information et de la communication ;
- Les missions effectuées par le corps d'Inspection.

Répartition de l'effectif par sexe et tranche d'âge

La tranche regroupant les agents dont l'âge dépasse 41 ans constitue 61,5 % de l'effectif contre seulement 4 % pour la tranche des 21 à 30 ans.

Hommes	3533	83,23%
Femmes	712	16,77%



Répartition de l'effectif par tranche d'âge



Notre Action Sociale

Notre action sociale traduit notre vision d'administration citoyenne, socialement intégrée et proche de son environnement interne.

Son action s'inscrit parfaitement dans le projet INDH.



LA DOUANE

Une action sociale en faveur des douaniers

→ ... Accroître la satisfaction du personnel est notre responsabilité sociale

Dans le but de favoriser l'épanouissement personnel de nos agents, nous accordons une importance particulière à l'amélioration de leur vie personnelle et familiale. Un effort particulier est donc porté sur le logement administratif, l'aide à l'accession à la propriété, le transport et l'assistance des douaniers en situation difficile.

Les principales actions entreprises dans le cadre de la politique sociale interne peuvent être récapitulées comme suit :

Accès au logement

■ Les logements administratifs sont octroyés au personnel notamment dans

Direction Régionale	Attribution
Casablanca-Port et Casablanca	65
Centre	04
Centre Sud	13
Nord-Ouest	44
Nord-Est	06
Circonscription d'Agadir	14
Circonscription de Laayoune	02
TOTAL	148

Attributions par Direction Régionale

le cadre des mesures d'accompagnement de l'opération de mobilité. L'attribution de logements a concerné 48 nouveaux bénéficiaires.

Prêts

■ **Prêts habitat** : Le nombre de dossiers satisfaits dans le cadre de l'aide à l'accès à la propriété est de 219.

■ **Prêts sociaux** : 1503 prêts sociaux ont été accordés aux agents en 2005.

Secours exceptionnels

■ En concertation avec l'Association Douanière Marocaine (ADM), l'administration a mis en place une procédure traçant les mesures de secours exceptionnels prévues au profit des agents en activité ou retraités atteints de maladies graves nécessitant des frais médicaux exorbitants. Les aides allouées dans le cadre du secours exceptionnel et aides aux funérailles ont concerné 88 cas.

Actions de solidarité au profit des retraités, veuves, orphelins et handicapés

■ Organisation au niveau national de deux opérations de dons au profit des douaniers retraités, veuves, orphelins, handicapés et démunis.

• La première opération, organisée à l'occasion de l'Aïd Maoulid, a concerné 1040 bénéficiaires.

• La deuxième opération, menée à l'occasion du mois sacré du Ramadan a concerné 1100 ménages.

■ Aide aux handicapés : 92 bénéficiaires.

■ Aide pour la couverture médicale des retraités : 397 personnes bénéficiaires.

LA DOUANE

Une action citoyenne au profit de la société civile

→ ... La Douane agit en administration citoyenne et solidaire

Dans le cadre de la solidarité sociale, la Douane procède à la cession gratuite de marchandises saisies au profit d'organismes d'œuvres de bienfaisance et de certains départements ministériels.

Ces marchandises concernent essentiellement les produits alimentaires, la friperie et les articles domestiques et électroménagers. Afin d'organiser et de cadrer son action humanitaire, la douane a conclu des conventions avec plusieurs départements en charge du dossier social en l'occurrence :

- Le Ministère chargé de la Condition de la Femme, de la Protection de la Famille et de l'Enfance et l'Intégration des Handicapés,
- Le Ministère de l'Education Nationale,
- Le Ministère de la Justice,
- L'Entraide Nationale,
- Le Croissant Rouge Marocain.

En vertu de ces conventions, les départements sus-indiqués peuvent bénéficier directement et d'une manière permanente, auprès des services douaniers extérieurs, de dons en nature dans la limite des stocks disponibles.

Pour l'année 2005, la valeur des marchandises cédées gratuitement s'est élevée

à environ 21 millions de dirhams. Les bénéficiaires de ces dons par ordre d'importance peuvent être classés comme suit :

■ L'Entraide Nationale pour une valeur : 7.81 millions de dirhams.

■ Les associations et œuvres de bienfaisance : 6.91 millions de dirhams.

■ Le Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de la Solidarité et de l'Action Sociale : 4.30 millions de dirhams.

■ Le Croissant Rouge Marocain : 0.84 millions de dirhams.

■ Le Ministère de la Justice : 0.81 millions de dirhams.

■ L'Education Nationale : 0.24 millions de dirhams.

Les Directions Régionales du Nord-Est, et du Nord-Ouest sont les principales donatrices, du fait de l'importance des saisies réalisées par les bureaux relevant de leurs compétences.

BENEFICIAIRE	TOTAL (en MDH)	%
• Associations et œuvres de Bienfaisance	6,91	33%
• Croissant Rouge Marocain	0,84	4%
• Entraide Nationale	7,81	37%
• Ministère de la Justice	0,81	4%
• Ministère de l'Education Nationale	0,24	1%
• Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, la Solidarité et l'Action Sociale	4,30	21%
TOTAL	20,91	100%